



Enregistrement, Traitement et Observation
en Isère de la demande de Logement social

Demande de logement

Nom du demandeur : _____

Motifs de la demande

- | | | |
|--|---|---|
| Union libre - Mariage <input type="checkbox"/> | Menace d'expulsion sans relogement <input type="checkbox"/> | Logement trop petit <input type="checkbox"/> |
| Veuvage récent <input type="checkbox"/> | Mutation professionnelle <input type="checkbox"/> | Logement trop grand <input type="checkbox"/> |
| Séparation - divorce <input type="checkbox"/> | Rapprochement du lieu de travail <input type="checkbox"/> | Logement insalubre, impropre à l'habitation ou dangereux <input type="checkbox"/> |
| Indépendance souhaitée <input type="checkbox"/> | Sortie structure d'hébergement <input type="checkbox"/> | Logement non décent <input type="checkbox"/> |
| Naissance attendue <input type="checkbox"/> | Perte de logement (fin de bail, vente ...) <input type="checkbox"/> | Souhait d'une autre commune <input type="checkbox"/> |
| Handicap, perte d'autonomie <input type="checkbox"/> | Hébergé par un tiers <input type="checkbox"/> | Souhait d'un autre quartier <input type="checkbox"/> |
| Rapprochement familial <input type="checkbox"/> | Sans domicile fixe (SDF) <input type="checkbox"/> | Autres <input type="checkbox"/> |
| Perte d'emploi <input type="checkbox"/> | Logement trop cher <input type="checkbox"/> | |

Réservé à l'administration

Date de dépôt : _____ / _____ / _____

Lieu de dépôt : _____

NUD _____

ETOIL.org désigne la mise en oeuvre d'une application informatique devant permettre l'Enregistrement, le Traitement et l'Observation de la demande de Logement social en Isère.

Cet outil permettra :

- d'harmoniser l'enregistrement de la demande de logement social, son traitement et la préparation des propositions d'attribution par les communes, le Comité Local de l'Habitat, les bailleurs sociaux, les collecteurs 1 %, le Conseil général (contingent contrepartie de la garantie) ou l'Etat (contingent préfectoral),
- de simplifier les démarches administratives pour le demandeur au logement par l'établissement d'un dossier unique de demande auprès d'un guichet référent.
- de permettre une meilleure connaissance de la demande afin d'améliorer l'offre de logement social

"Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'ADIL. Les destinataires des données sont l'ADIL 38, les communes et CLH cités dans votre demande, les bailleurs ayant des logements sur les communes citées, les collecteurs, le conseil général de l'Isère et la DDE. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'ADIL 38, 2 bd Maréchal Joffre 38000 Grenoble."